

Le mardi 28 février 2023

Publication de l'index « Egalité femmes-hommes » pour l'année 2023

En application de la loi Avenir Professionnel, notre Association publie son index « Egalité femmes-hommes » qui est de 93/100.

Notre note se décompose de la façon suivante :

- ✓ Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes (38/40)
- ✓ Ecart de répartition des augmentations individuelles (35/35)
- ✓ Nombre de salariées augmentées à leur retour de congés maternité (15/15)
- ✓ Parité parmi les plus hautes rémunérations (5/10).